

## **Divertissements et cohabitation sociale aux Champs-Élysées (1700-1828).**

8<sup>e</sup> Colloque de la Relève VRM

INRS-UCS, Montréal

26-27 mai 2011

Laporte, Véronique

Doctorante en histoire

Département d'histoire

Université du Québec à Montréal

Directeurs : Pascal Bastien (UQAM) et Christine Métayer (U. de Sherbrooke)

velaporte@gmail.com

Les Champs-Élysées font partie du paysage parisien depuis le milieu du 17<sup>e</sup> siècle. En 1667, les Champs-Élysées sont aménagés de manière à mettre en valeur l'allée centrale des Tuileries. La nouvelle plantation, qui se trouve alors en pleine campagne parisienne, est séparée en deux parties par une route empruntant le tracé de l'actuelle avenue des Champs-Élysées. Jusqu'à la Révolution, l'espace est administré par le directeur des Bâtiments du roi. Il passera ensuite sous la supervision du Ministère de l'Intérieur.

Peu à peu, les Champs-Élysées gagnent en popularité. Les visiteurs peuvent se promener, se restaurer ou s'adonner à des jeux en plein air. Les archives concernant l'administration des Champs-Élysées sont malheureusement incomplètes pour les premières décennies de son histoire. Pendant cette période, il semble qu'une spécialisation de l'espace se crée, naturellement, par les habitudes prises par les visiteurs. Ainsi, les jeux se pratiquent à gauche de l'avenue, tandis que les promeneurs se concentrent du côté droit.<sup>1</sup>

Contrairement à d'autres promenades parisiennes, telles que les Tuileries<sup>2</sup> ou le Palais-Royal<sup>3</sup>, les Champs-Élysées sont ouverts à tous, sans distinction. L'accès

---

<sup>1</sup> Lettre du comte d'Affry à d'Angiviller, 25 avril 1777. Dans A. Farge, *Flagrants délits sur les Champs-Élysées : les dossiers de police du gardien Federici (1777-1791)*, p. 40-41. Il n'y a pas de traces non plus dans les sources d'une réglementation antérieure qui aurait fixé de telles limites. En 1777, cette séparation sera officialisée par le biais d'une ordonnance. Cette division reste sensiblement la même jusqu'à la fin de la période étudiée, soit en 1828.

<sup>2</sup> M. Lister. *Voyage de Lister à Paris en 1698*, p. 28.

est gratuit et aucun garde n'est posté aux portes afin de bloquer l'entrée aux éventuels « indésirables ». Dans ce contexte, il est intéressant de s'attarder à la gestion des divertissements et de mettre en lumière différentes manières utilisées dans le but d'assurer une cohabitation sociale harmonieuse. Le maintien de l'ordre public constitue l'une des principales inquiétudes des autorités. En s'attardant à leur attitude par rapport aux divertissements, il est possible de mettre en lumière leurs stratégies visant à diminuer l'achalandage et dissuader les visiteurs indésirables de fréquenter les Champs-Élysées. Afin de mieux cerner les préoccupations des autorités par rapport aux joueurs et leurs divertissements, je vais m'attarder à quelques exemples plus précis d'activités, soit le jeu de barre, le jeu de bague et les bals publics.

### ***Le jeu de barre, une source de turbulences***

Les Champs-Élysées attirent une clientèle diversifiée. Parmi les groupes les plus représentés dans les archives, on retrouve les écoliers, qui forment une catégorie à part dont la trace est perceptible tout au long de la période. Ils sont très présents dans les documents, car leurs frasques sont souvent à l'origine d'attroupements. Ce sont des visiteurs assidus qui peuvent s'avérer turbulents et difficiles à contrôler. Plus encore, ils sont de fervents adeptes du jeu de barre, dans lequel deux équipes s'affrontent pour faire des prisonniers. S'agissant d'un jeu basé sur la poursuite de l'adversaire, le risque de bousculade est élevé. Régulièrement, les problèmes surviennent et les plaintes s'accumulent. Pour contrer les débordements, les écoliers se font parfois interdire l'accès aux Champs-Élysées. Toutefois, la multiplicité de ces interdictions souligne la tolérance relative du ministre des Bâtiments, qui permet d'année en année leur retour dans la promenade. Si l'on excuse finalement les collégiens, c'est que l'on estime que leurs « petits désordres

---

<sup>3</sup> « [...] les règlements du Palais-Royal excluent en principe [la populace] de la promenade, puisqu'on n'y souffre pas les soldats, les domestiques en livrée, les femmes en tablier, les ouvriers, les personnes "en bonnet ou en veste, portant paquets", les écoliers, les polissons et gens sans aveu ». O. Dautresme, « La promenade, un loisir urbain universel ? L'exemple du Palais-Royal à Paris à la fin du XVIIIe siècle », *Histoire urbaine*, vol 1, no1, p. 88.

sont plutôt l'effet de l'étourderie que de la méchanceté »<sup>4</sup>. Les personnes à blâmer sont celles qui les conduisent aux Champs-Élysées et qui les laissent sans surveillance. Qui plus est, les responsables encouragent parfois les étudiants dans leur tumulte.

Les écoliers viennent en groupe et ont tendance à s'appropriier les aires de jeux. Les autorités craignent que leur présence nuise à l'ordre public : « Tout le *public honnête et raisonnable* de Paris paraissant goûter de plus en plus cette promenade, elle ne doit point être troublée par une jeunesse qui semble s'appuyer de sa faiblesse même, pour braver toute contrainte et toute loi. »<sup>5</sup> La nécessité d'assurer une cohabitation sociale harmonieuse prend ici tout son sens.

### ***Des spectateurs indésirables***

Les expressions « public honnête et raisonnable », « honnêtes citoyens », sont souvent mises en opposition avec la « populace » ou le « peuple attroupé ». La distinction faite ici entre les *citoyens* de Paris et le *peuple* est la clé permettant de saisir un enjeu majeur pour le développement des Champs-Élysées. Il s'agit de la crainte par rapport à tout rassemblement, du *peuple attroupé*, ce qui le rend aux yeux des autorités de l'époque potentiellement violent, impulsif, bref incontrôlable :

La foule est mélangée : s'y côtoyer est évident, s'y bousculer n'est pas rare. [...] La foule est d'abord festive et fervente, enthousiaste et joyeuse. Dès que survient un incident, les autorités ne parlent plus de foule mais de multitude, de masse, de populace, ou encore d'essaim, ce qui signifie l'inquiétude vécue par rapport à ces rassemblements aussi imprévisibles que quotidiens.<sup>6</sup>

L'usage du terme « populace » par les élites n'est pas fortuit. Le mot est lui-même porteur de sens. Sa connotation est clairement péjorative : « Menu peuple; la lie du

---

<sup>4</sup> Archives Nationales de France, O1-1586, fol. 417. Lettre du comte d'Angiviller à Duval recteur de l'Université, 27 décembre 1776.

<sup>5</sup> Lettre de d'Angiviller à l'inspecteur Duval, dans A. Farge, *Flagrants délits sur les Champs-Élysées...*, 31 avril 1778, p. 63. Je souligne.

<sup>6</sup> A. Farge, *Effusion et tourment, le récit des corps : histoire du peuple au XVIIIe siècle*, 2007, p. 118.

peuple; foule de petites gens. »<sup>7</sup> Son utilisation récurrente ne fait que souligner davantage le caractère inquiétant que pouvaient représenter les rassemblements autour des espaces de jeux.

Les autorités ne réglementent pas directement l'accès à cet espace de loisirs. Par contre, elles s'assurent par d'autres moyens de diminuer l'attrait des Champs-Élysées pour les visiteurs indésirables. Une façon d'y parvenir est de limiter le nombre de jeux. Le jeu de bague et les bals publics font partie des activités ayant une mauvaise réputation.

Le jeu de bague est en soi relativement inoffensif. Il s'agit d'un carrousel de chevaux ou de sièges de bois tournant sur un pivot central planté dans le sol. À l'aide d'une courte lance, les participants doivent enfilez les anneaux (bagues) suspendus à un poteau fixe. Il n'est pas rare à l'époque de retrouver un tel amusement lors d'une fête publique. Ce n'est donc pas la moralité de l'activité qui est ici en cause. Le problème se situe plutôt au niveau des spectateurs. On peut lire dans un document datant de 1777 que : « cette espee de jeu attire ordinairement *alentour de lui* une populace qui ne peut qu'écarter de plus en plus les honnetes gens de ce coté de la promenade »<sup>8</sup>. Il est intéressant de souligner que cette méfiance par rapport au jeu de bague semblait très ancrée dans les mentalités, puisque trente ans auparavant, on retrouve des indications comme quoi ce « jeu n'atire que des vagabons et libertins. »<sup>9</sup> Pour ces raisons, le jeu de bague ne sera toléré que pendant la foire Saint-Ovide, qui se tient pendant quelques semaines sur la place voisine.

Les bals publics suscitent également l'inquiétude des autorités. En 1787, le directeur des bâtiments expose dans une lettre les raisons de son refus d'un tel établissement. Il explique que : « ces lieux [ne sont] pas d'ordinaire des lieux fort

---

<sup>7</sup> *Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux : contenant la signification et la définition des mots de l'une et l'autre langue.* 1771, t.6, p. 896.

<sup>8</sup> Archives Nationales de France, F13-875, 11 juin 1777. Je souligne.

<sup>9</sup> Archives nationales de France, O1-1189, Journaux des renvois et décisions du ministre des bâtiments, 8 juillet 1746.

decents et même donnant chaque jour naissance à des querelles et autres événements qui seraient plus propres à faire désertir la promenade par les *citoyens tranquilles* qui la fréquentent encore qu'a y en amener. »<sup>10</sup> C'est pourquoi toutes les demandes d'installation d'un bal public aux Champs-Élysées sont systématiquement refusées. Or, des maraîchers résidant en périphérie des Champs-Élysées transforment déjà clandestinement leur chaumière en cabaret. Lorsque débutent les troubles révolutionnaires, cette main-mise sur la création des nouveaux établissements est difficilement maintenue. Les avenues avoisinantes verront rapidement s'ériger des bals publics. À ce propos, les craintes des autorités de l'Ancien régime étaient fondées : ces cabarets deviendront des refuges pour les filous et les prostituées.

### **Conclusion**

Les autorités ne réglementent pas directement l'accès aux Champs-Élysées, mais elles ont néanmoins recours à des stratégies afin de limiter le désordre pouvant résulter, selon elles, de cette diversité sociale. À travers quelques exemples de divertissements, on a pu voir que la préservation d'une cohabitation sociale harmonieuse représente un défi pour les administrateurs. Il est aussi intéressant de rappeler qu'une activité est rarement dangereuse en elle-même. Ainsi, le jeu de bague n'est pas, à première vue, une menace pour la sécurité. Néanmoins, on redoute ses répercussions possiblement négatives sur le maintien de l'ordre public. Plusieurs éléments peuvent être à l'origine d'un débordement et la situation peut rapidement dégénérer. L'« étourderie » des écoliers, la « populace attroupée » au jeu de bague ou dans un cabaret, sont autant de sources de préoccupations pour les autorités. Il importe de souligner que celles-ci n'ont pas une attitude strictement répressive. Tout en gardant l'endroit accessible, elles optent plutôt pour des méthodes permettant de limiter les rassemblements problématiques afin d'assurer à « l'honnête citoyen » un séjour agréable.

---

<sup>10</sup> Archives nationales de France, O1-1587, fol. 313. Lettre d'Angiviller à madame d'Attigny, 10 avril 1787.

## Bibliographie

Archives des Bâtiments du Roi

Archives du Ministère de l'Intérieur

*Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux : contenant la signification et la définition des mots de l'une et l'autre langue.* Paris, Compagnie des libraires associés, 1771.

Dautresme, Olivier. « La promenade, un loisir urbain universel ? ». *Histoire urbaine*, vol 1, no 1 (2001), p. 83-102.

Farge, Arlette. *Effusion et tourment, le récit des corps : histoire du peuple au XVIIIe siècle.* Paris, Odile Jacob, 2007.

Farge, Arlette. *Flagrants délits sur les Champs-Élysées : les dossiers de police du gardien Federici (1777-1791).* Paris, Mercure de France, 2008.

Lister, Martin. *Voyage de Lister à Paris en 1698. Traduit pour la première fois, publié et annoté par la Société des bibliophiles français.* Paris, Société des bibliophiles, 1873.

Leborgne, Dominique (dir.). *Les Champs-Élysées et leur quartier.* Paris, Délégation à l'action artistique de la ville de Paris, 1988.